

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XX

Québec, 16 novembre 1907

No 14

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —
Calendrier, 209. — Les Quarante-Heures de la semaine, 209. — Nécrologe, 210. — Décret *Lamentabili*, 210. — Chronique générale, 211. — Les Bollandistes et leur œuvre, 214. — La communion fréquente et quotidienne, 217. — La médaille du Centenaire et sa nouvelle indulgence, 218. — Un homme à la mer, 222.

Calendrier

— o —

17	DIM.	r	XXVI apr. Pent., IV Nov. et 6 ap. l'Epiph. <i>Kyr.</i> du dim. I Vêp. du suiv., mém. du dim. et de S. Grégoire (II Vêp.)
18	Lundi	b	Dédicace des Basiliques de S. Pierre et S. Paul, <i>dbl. maj.</i>
19	Mardi	b	Ste Elisabeth de Hongrie, veuve.
20	Merc.	b	S. Félix de Valois, confesseur.
21	Jendi	b	Présentation de la B. V. M., <i>dbl. maj.</i>
22	Vend.	r	Ste Cécile, vierge et martyr.
23	Samd.	r	S. Clément I, pape et martyr.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —
17 novembre, Beaumont, — 18, Sainte-Rose. — 19, Saint-Marc. — 20, Cap-Rouge. — 21, Sainte-Catherine. — 22, Saint-André. — 23, Collège des Frères, Sainte-Marie de Beauce.

Nécrologe

— o —

Le Révérend M. Eusèbe-Ernest Hudon, curé de Saint-Alexandre de Kamouraska, décédé mardi, le 12 novembre, en son presbytère, était membre de la Société d'une messe (section diocésaine), de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph et de la Congrégation du Collège de Sainte-Anne.

EUG. LAFLAMME, ptre,
Secrétaire.

— o —

Instruction du Saint-Office relativement à l'exécution du décret *Lamentabili*

— o —

Les instructions qu'on va lire (dit la *Semaine religieuse* de Paris) ne s'adressent pas directement aux fidèles, mais intéressent spécialement les Ordinaires des diocèses. Nous avons cru bon, néanmoins, de les faire connaître afin que les fidèles puissent se rendre compte de l'importance du décret par l'insistance avec laquelle la Sacrée-Congrégation du Saint-Office entend veiller à sa mise en vigueur. Ce sont là des instructions extrêmement précises. Tout le monde, même les laïques, aura profit à les méditer :

Le récent décret de la Sacrée-Congrégation de l'Inquisition romaine et universelle, du 3 juillet dernier, intitulé : *Lamentabili sane exitu*, a indiqué et proscrit un certain nombre de graves erreurs, que des écrivains, emportés par un désir effréné de libre-pensée et de libre-examen, répandent et défendent sous les dehors spécieux d'une science plus profonde.

Comme il arrive que ces erreurs s'insinuent secrètement, et, ce qui est grandement déplorable, séduisent des esprits inconsidérés, surtout parmi les jeunes gens, et une fois implantées sont extrêmement difficiles à déraciner, et, même après avoir été arrachées, repoussent spontanément de nouvelles racines, les Eminentissimes et Révérendissimes Cardinaux, comme moi, inquisiteurs généraux en matière de foi et de mœurs, ont jugé opportun d'annexer au décret susnommé des instructions, afin que fût atteint plus pleinement et plus efficacement le but que le Saint-Siège s'était proposé en réprimant ces erreurs.

Que donc les intéressés se rappellent d'abord qu'il est nécessaire, soit dans les séminaires pour les clercs séculiers, soit dans les scolasticats pour les religieux, soit dans les universités, lycées, gymnases, collèges et autres institutions d'éducation, d'enlever la formation des jeunes gens aux directeurs et maîtres convaincus ou notoirement suspects d'adhésion à ces erreurs.

Il sera également nécessaire d'interdire, surtout aux élèves des séminaires et en général à tous les ecclésiastiques, de s'abonner aux périodiques qui défendent ouvertement ou insinuent discrètement ces nouveautés erronées, ou d'y donner la moindre collaboration. Qu'on ne s'écarte pas de cette règle, même pour des raisons qui paraîtraient graves, sans l'autorisation de l'Ordinaire.

Enfin, il sera sage de différer ou même de refuser absolument l'ordination à ceux qui, ce qu'à Dieu ne plaise, seraient imbus des nouvelles erreurs et ne consentiraient pas à les réprouver et à les rejeter loyalement.

A ces moyens, que les Ordinaires ne manquent pas d'ajouter les conseils et remèdes que leur suggérera le zèle dont ils sont animés pour le troupeau qui leur est confié, et qu'ils jugeront s'adapter aux pays et aux circonstances, pour arracher complètement la zizanie du champ du Seigneur.

Donné à Rome, au Palais du Saint-Office, le 28 août 1907.

SÉRAPHIN CARD. VANNUTELLI.

Chronique générale

SUR LES PIÈCES DE MONNAIE

On sait que le gouvernement français a, récemment, décidé que la formule « Dieu protège la France » ne serait plus gravée sur les monnaies de la France. Cette détermination impie a contristé les âmes chrétiennes, mais elle n'a surpris personne, venant des misérables gens qui détiennent aujourd'hui le pouvoir dans notre ancienne mère patrie.

Il y a quelques jours, nous voyions un journal catholique de Paris mettre en opposition, sur ce même sujet, la République française et la République des Etats-Unis, celle-ci maintenant

sur ses monnaies, disait-on, sa « fière » devise *In God we trust*.

Or, presque aussitôt, sur nos journaux du 8 novembre, se lisait une dépêche de Washington annonçant que la monnaie de Philadelphie avait frappé les premiers exemplaires de pièces en or de \$10, « dessinées sous la direction du président Roosevelt », et sur lesquelles, « pour la première fois depuis 1873 », les mots *In God we trust* ne figurent pas.

Cette nouvelle nous paraît authentique.

Qu'il est triste, et effrayant, de voir ces outrages officiels adressés au Maître souverain de l'univers !

Et n'est-ce pas encore la franc-maçonnerie qu'il faut deviner au fond de ces impiétés diaboliques ?

LES CONFÉRENCES A QUÉBEC

Les conférences publiques, qui marquent la saison d'hiver, ont recommencé dans notre ville. Le 8 novembre, c'était le R. P. Tamisier qui, à la salle Loyola, a traité, de la façon intéressante qui est la sienne du « Progrès de l'idée laïque en France ».

Judi de cette semaine, le R. P. Hage, supérieur des Dominicains de Québec, a parlé du « Pape » dans une conférence faite à l'Institut canadien. Nous n'en pouvons malheureusement rien dire, notre journal étant déjà imprimé au moment de cette fête littéraire.

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Le *Trifluvien* nous a apporté un compte rendu enthousiaste de la conférence que M. l'abbé Eng. Roy a donnée le 29 octobre, aux Trois-Rivières, sur l'Action sociale catholique. Nous citons quelques passages de ce compte rendu :

« En paraissant sur l'estrade, le savant conférencier reçut un accueil des plus chaleureux. Sa haute réputation l'avait précédé ici et l'auditoire était anxieux de le connaître et de l'entendre. Inutile d'ajouter que l'orateur eut bien vite conquis la plus sympathique comme la plus vive admiration, chez cet auditoire qui lui était pour les trois quarts de ses membres parfaitement étranger. Il convient également de dire que la cause qu'il

venait exposer et préconiser à Trois-Rivières était de nature à intéresser particulièrement les Trifluviens.

« Il existe depuis longtemps, et pour cause, dit l'orateur, à Trois-Rivières et dans ce district un courant de saine et forte tradition de catholicisme très remarqué du dehors, qui fait le plus bel éloge des diocésains et qui constitue en même temps un puissant motif d'espérance pour le succès de l'Action sociale catholique.

« Mais qu'est-ce donc que l'Action sociale catholique ? le but qui lui est attribué ? » Etc.

... « Deux documents sont à la base de cette œuvre et qui la mettent sous son véritable jour devant le public canadien-français auquel elle s'adresse : l'admirable lettre pastorale du mois de mars dernier, de Mgr l'archevêque de Québec, établissant l'œuvre précitée dans son diocèse, puis le bref pontifical de Pie X, Pape, l'approuvant et la bénissant. »

LE CLERGE FRANÇAIS ET LA SCIENCE

Il y a quelques semaines, nous avons reproduit, d'une revue scientifique de Paris, un article où l'on regrettait que, depuis trente ans, le clergé de France se désintéressât aussi complètement du progrès des sciences, et surtout des sciences naturelles.

Le 12 octobre, la *Semaine religieuse de Paris* a reproduit, de nous, ce même passage de son confrère parisien, et a protesté contre l'assertion que nous venons de dire, dans les termes suivants :

« Est-il besoin de dire que nous ne souscrivons pas complètement à ce jugement ? Il nous est difficile de juger la valeur scientifique du clergé étranger ; mais les Français qui ont quelque peu suivi le mouvement scientifique de notre temps n'ont pas besoin que nous leur citions des noms, pour apprécier la part importante qu'y prend notre clergé national, aussi bien nos prêtres de paroisse que nos professeurs d'établissements libres. »

La loyauté nous imposait le devoir de faire écho à cette rectification de la revue diocésaine de Paris.

Les Bollandistes et leur œuvre

— o —
(Suite.)

Revenons maintenant au récit du P. H. Thurston.

« Après la suppression de la Compagnie de Jésus, dit-il, plusieurs religieux de l'ordre des Prémontrés de Tongerlœ, en Brabant, entreprirent de continuer l'œuvre des Bollandistes. En dépit de la Révolution française qui sévissait alors, ils réussirent à faire avancer, quelque peu, les travaux déjà commencés sur la vie des Saints du mois d'octobre. »

Voici ce que nous lisons à ce sujet, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité :

« En 1780, la révolution brabançonne éclata, et cet événement porta un coup mortel à la savante association. Elle publia néanmoins, en 1794, le 6^e volume d'octobre, lequel renferme les actes des Saints honorés de ce mois les 12, 13, 14 et 15, excepté ceux de sainte Thérèse... Ce volume, dédié au pape Pie VI, est le 53^e de la collection.

L'armée française étant entrée en Belgique, les Prémontrés furent, à leur tour, chassés de Tongerlœ, et le Musée bollandiste, c'est-à-dire toute la collection des manuscrits, des copies, des livres, des documents, en un mot, tous les matériaux accumulés depuis un siècle et demi, par les Pères Jésuites belges, pour la continuation des *Acta Sanctorum*, furent confisqués et en partie dispersés.

Plusieurs de ces documents n'ont jamais été recouvrés tandis que d'autres, après le rétablissement de la Compagnie de Jésus, furent rapportés et remis aux mains de leurs anciens propriétaires. La masse entière fut ensuite transportée à Bruxelles, et déposée dans la Bibliothèque dite *des ducs de Bourgogne*, devenue aujourd'hui la Bibliothèque nationale de la Belgique. Curieux exemple de l'ironie du sort, du moins en ce qui regarde la confiscation des biens des religieux. Dans le moment actuel, c'est un ancien Bollandiste, le Révérend Père Jésuite Van-den-Cheyn, qui est nommé curateur des manuscrits de la bibliothèque de *Bourgogne*. Ce Père reçoit, en conséquence, un salaire, *payé par le gouvernement belge*, pour prendre soin, et veiller à la conservation des documents accumulés, par ses confrères bollandistes, dans les siècles passés !!!

C'est au Père Van-den-Cheyn que l'on doit en grande partie l'excellent catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique. Malheureusement, les devoirs que lui impose sa nouvelle charge absorbent tellement son temps, qu'il a été forcé d'abandonner sa coopération active à l'œuvre des *Acta Sanctorum*.

Disons, en passant, que si les Bollandistes ne sont plus actuellement en possession de leurs biens, du moins, ils sont traités aujourd'hui, comme ils l'ont toujours été d'ailleurs avec la plus grande considération par les autorités de la Bibliothèque nationale de Bruxelles. On leur prête volontiers tous les livres dont ils peuvent avoir besoin afin de poursuivre leurs travaux, leur permettant, sans difficulté, de garder, à leur collègue de Saint-Michel, tel ou tel ouvrage, aussi longtemps qu'ils le jugent nécessaire. »

L'esprit de justice du gouvernement belge actuel, la noblesse des procédés des autorités de la Bibliothèque nationale de la Belgique, méritent certes de grands éloges et commandent le respect de tous les vrais catholiques. . .

Cette conduite donne, en même temps, une rude leçon à tous les spoliateurs, aussi effrontés que cupides, qui, dans le pays voisin, continuent depuis plus de cent ans, toujours au nom de la liberté, de dépouiller les ordres religieux de leurs biens. . .

Leçon inutile, . . . ils n'en profiteront point. . .

L'apathie des uns redouble l'audace des autres.

Mais revenons aux *Acta Sanctorum*.

Une inscription, entre deux branches de laurier décorant la première page des derniers volumes de la série bollandienne, contient les dates suivantes :

« *Acta Sanctorum Omnium Annuntiata, A. MDCVII, Publicari Coepta A. MDCXLIII. Intermissa, A. MDCCXC VI. Resumpta A. MDCCCXXXVII.* » Ce qui nous montre que l'idée première de cette grande entreprise fut conçue par le Père Rosweyde, auquel succéda le Père Bollandus, en 1607. Les premiers volumes parurent en 1643 ; l'ouvrage, abandonné temporairement en 1796, fut repris, après le rétablissement de la compagnie de Jésus, en 1837.

Le septième volume du mois d'octobre a été publié à Bruxelles en 1845, en deux parties.

Depuis, neuf autres volumes ont paru et le dixième paraîtra prochainement.

Ceux qui ne connaissent pas toutes les circonstances qui ont accompagné cette publication, pourraient peut-être voir là un mince résultat d'un travail de soixante-et-dix ans.

En réalité, cependant, on ne saurait trop louer la patiente industrie, dont ces quelques Jésuites belges ont donné la preuve à travers les nombreuses difficultés qui eussent suffi pour faire succomber toute autre entreprise. Ces obstacles ont été de tous genres : dispersions des documents, manque de fonds, difficultés avec les éditeurs et les imprimeurs, troubles politiques, etc., etc., etc. — Enfin, dernier mais non moindre obstacle : les ravages causés par la mort, décimant les membres de l'association bollandienne.

La perte, surtout, de deux religieux de la Compagnie, sur lesquels, on fondait les plus belles espérances, a été presque irréparable.

Ce fut en premier lieu la mort du Père de Tinnebrock. Jeune encore, il avait réussi, même avant son ordination, à réunir la plus grande partie de la vaste collection de documents destinés à illustrer la vie de sainte Thérèse.

A cette perte sensible vint se joindre celle du Père Matagne, l'un des orientalistes des plus distingués de l'association.

Tous deux étaient au début de leur carrière.

On conçoit aisément le vide causé, parmi les Bollandistes, par leur disparition.

Pour comble de malheur, dans l'intervalle qui suivit la publication du douzième volume du mois d'octobre, tous les Pères, engagés dans cette grande entreprise, furent enlevés par la mort : en sorte qu'on dut leur choisir pour successeurs des hommes entièrement étrangers à l'œuvre. Il n'y a donc rien de surprenant, s'il s'est écoulé un intervalle de dix-sept ans avant la publication d'aucun autre volume.

Voici donc quelle était, à cette époque, la situation des travaux d'impression de la société des Bollandistes.

Le treizième et dernier volume du mois d'octobre parut en 1883. Le premier volume de novembre, contenant les vies des Saints des trois premiers jours de ce mois, fut publié en 1887.

Quant au second volume du mois de novembre, la première partie fut publiée en 1894. Elle contient les vies des Saints du 4 et du 5 de ce mois. On y trouve, en outre, un supplément de grande valeur, auquel ont contribué Mgr L. Duchesne et le Commandeur G.-B. de Rossi. C'est un travail sur le martyrologe de saint Jérôme, mis en regard avec le Calendrier syriaque du 4^e siècle publié en Angleterre par Wright.

Dans une vingtaine de pages on y voit accolés les caractères syriaques, grecs et latins. Quelle tâche pour les typographes !!

La seconde partie du II volume du mois de novembre, qui renferme la vie longuement détaillée de saint Charles-Borromée, est sur le point de paraître. La collection des documents qui la composent a coûté, paraît-il, au révérend Van-Octroy un travail d'une trentaine d'années.

(A suivre.)

La communion fréquente et quotidienne

— o —

(Suite.)

2^e Le prêtre a mission pour proposer, en ceci comme en tout, la vérité intégrale ; les fidèles ont grâce pour l'entendre. Il y a dans les âmes des baptisés une aptitude surnaturelle pour accepter la vérité de l'Évangile et y adhérer. « Beaucoup d'âmes se perdent par notre timidité, écrivait Mgr Gay, c'est-à-dire parce que nous n'osons leur proposer la vie surnaturelle telle que Notre-Seigneur l'a instituée. » N'attirons pas sur nous le reproche d'être des hommes de peu de foi !

N'ayons donc pas d'autre prudence que celle de l'Église. Elle n'ignore pas que la communion quotidienne ne saurait être obtenue d'emblée de tous les fidèles ; mais elle veut qu'elle leur soit prêchée et recommandée dès maintenant à tous, pour que peu à peu ils en viennent à la pratiquer.

La cause principale de l'éloignement de la masse de la table sainte, c'est précisément l'habitude séculaire de ne recommander et de n'accorder la communion quotidienne qu'à une élite restreinte, alors que Jésus et son Église la proposent à tous. Il est de toute évidence que l'effet ne disparaîtra que dans la mesure où la cause sera supprimée.

3° Ne confondons pas la modération dans les conseils privés avec les atténuations de la doctrine. Celles-ci ne sauraient être avantageuse aux âmes, et moins que jamais dans la matière présente, puisqu'il s'agit principalement de redresser les idées fausses. Le décret ne réglemente pas une pratique réservée aux âmes pieuses, il proclame les principes traditionnels sur la communion, principes dont le seul énoncé constitue pour le grand nombre un revirement dans les idées reçues dès l'enfance et puisées dans les livres de piété. Notre plus pressant devoir est donc, aux termes mêmes des instructions pontificales, d'instruire les fidèles, de déraciner les préjugés qui les éloignent de la communion fréquente.

Pour atteindre ce but, il est indispensable de proclamer la vérité intégrale.

(A suivre.)

La médaille du Centenaire et sa nouvelle indulgence

En 1880, on célébra au Mont-Cassin par des fêtes magnifiques le quatorzième centenaire de la naissance de notre Père saint Benoît.

Trois ans auparavant, en 1877, pour consacrer par un monument perpétuel la mémoire de ces fêtes, le Révérendissime Abbé du Mont-Cassin D. D'Orgemont fit frapper en quatre grandeurs distinctes une médaille commémorative appelée Médaille du Centenaire ou Médaille du Jubilé.

Le Souverain Pontife Pie IX, voulant montrer la part qu'il prenait à ces fêtes et l'extrême bienveillance dont il entourait l'Ordre Bénédictin, accorda à quiconque porterait dévotement la susdite Médaille, bénite par l'abbé du Mont-Cassin ou par un autre prêtre délégué par lui, — outre les indulgences déjà attachées à la Médaille ordinaire de Saint-Benoît, — toutes et chacune (*omnes et singulas*) des indulgences plénières et partielles concédées à la visite de la Basilique cathédrale du Mont-Cassin, de sa Crypte et de la Tour où saint Benoît a vécu, moyennant les œuvres de piété prescrites pour l'acquisition des indulgences : confession, communion et prières pour le Souverain Pontife.

L'Ordre Bénédictin tout entier accueillit avec la plus extrême reconnaissance le Bref de Pie IX. Et comme peu de mois auparavant l'Indulgence de la Portioncule avait été accordée à la Basilique Cassinienne, on crut que cette indulgence était aussi attachée à la Médaille du Centenaire. Ou demeura dans cette ferme persuasion pendant près de trente ans, sans que l'ombre d'un doute se soulevât pour l'affaiblir.

C'était une erreur.

Une réponse de la Sacrée Congrégation des Indulgences, du 7 août 1906, a précisé que l'Indulgence de la Portioncule n'était pas comprise dans les indulgences spéciales dont Pie IX avait enrichi la médaille Jubilaire de saint Benoît.

Ce trésor spirituel échappait ainsi aux amis de saint Benoît, et, avec lui, un lien qu'ils aimaient à avoir avec l'Ordre de Saint-François et qui rappelait le don de la Portioncule fait au patriarche franciscain par les moines bénédictins de l'abbaye de Saint-Pierre d'Assise.

Cette Indulgence, comme le fait justement remarquer le *Messenger de Saint-Benoît* de nos Pères de Maredsous, était, pour ainsi dire, les intérêts qui nous revenaient du capital aliéné jadis avec la Portioncule en faveur du Patriarche d'Assise.

Mais la réponse catégorique de la Sacrée Congrégation est là : il n'y a plus de doute possible : l'Indulgence de la Portioncule n'est plus attribuée aux porteurs de Médaille.

* * *

Pie X a voulu dédommager notre Ordre de cette déception et il l'a fait avec une magnificence qui ne nous fait rien regretter de ce que nous avons perdu. Par un décret rendu le 27 février dernier, il a daigné accorder pour le jour de la Commémoration des Morts, c'est-à-dire le 2 novembre :

1° Une indulgence plénière chaque fois qu'on visiterait une église de l'Ordre de saint Benoît (*Toties quoties*).

2° Une indulgence plénière chaque fois que, ne pouvant visiter une église de l'Ordre de saint Benoît, on visiterait une église ou une chapelle publique, moyennant de porter habituellement sur soi la médaille Jubilaire de saint Benoît (*Toties quoties*).

Voici ce décret :

Très Saint Père,

Hildebrand de Hemptinne, Abbé Primat de l'Ordre de saint Benoît, et Boniface M. Krug, Abbé Ordinaire du Mont-Cassin, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, Lui exposent la requête suivante :

Dans leur libéralité, les Souverains Pontifes Romains ont enrichi certains Ordres religieux d'une indulgence plénière pouvant être gagnée « *toties quoties* » par les fidèles visitant leurs églises aux jours fixés.

C'est pourquoi les pétitionnaires osent demander à Votre Sainteté que semblable privilège soit accordé également à l'Ordre du saint Patriarche Benoît, vu qu'il est le plus ancien des Ordres occidentaux, et qu'il n'a pas peu mérité de l'Eglise et de la société civile. Par ce privilège, depuis les secondes vêpres du 1^{er} novembre jusqu'au coucher du soleil du jour suivant, jour où on célèbre pieusement la Commémoration de tous les fidèles défunts, une Indulgence Plénière, applicable aux âmes du Purgatoire, pourrait être gagnée chaque année par les fidèles, autant de fois qu'ils visiteraient les églises ou oratoires publics des moines bénédictins noirs, comme aussi ceux des moniales du même Ordre, pourvu que, après s'être confessés et ayant communiqué, ils prient aux intentions de Votre Sainteté.

Ce jour précité nous semble devoir être choisi de préférence à tout autre :

1° Parce que c'est par le zèle de saint Odilon, abbé de Cluny, O. S. B., que la Commémoration de tous les fidèles défunts a d'abord été établie pour l'Eglise entière ;

2° Parce que, en ce jour, les fidèles ont coutume de fréquenter en plus grand nombre les églises et d'y recevoir les sacrements pour soulager les âmes soumises aux flammes expiatoires.

En outre, les pétitionnaires demandent un Indult par lequel les fidèles, portant habituellement la Sainte Médaille jubilaire de saint Benoît, à la place de l'Indulgence dite de la Portioncule (que, sur des documents authentiques, on pensait de bonne foi être attachée à cette Médaille), puissent par la suite gagner cette nouvelle indulgence concédée pour le jour susdit, en visitant n'importe quelle église ou chapelle publique et en accomplissant les autres œuvres pieuses dont nous avons parlé plus haut, si pour motif de santé, empêchement de clôture ou de trop grande distance (à savoir : un mille au moins), ils ne peuvent aller à une église ou un oratoire de l'Ordre de saint Benoît.

Et Dieu, etc. . .

Notre Très Saint Père le Pape Pie X, dans l'audience donnée le 27 février 1907 au Cardinal soussigné, Préfet de la Sacrée Congrégation des Indulgences et des Saintes Reliques, daigna approuver en tous points cette requête.

La présente grâce est accordée à perpétuité sans l'expédition d'aucun Bref.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, de la secrétairerie de la même Sacrée Congrégation le 27 février 1907.

L. † S. S. Card. CRETONI, *Préfet*.

† D. PANICI, Arch. Laod. *Secret*.

* *

Ce décret contient deux choses essentielles :

D'abord la concession d'une indulgence plénière à gagner *toties quoties*, c'est-à-dire à chaque fois qu'ayant rempli les conditions énumérées les fidèles visiteront une église quelconque appartenant à l'Ordre de saint Benoît.

Il en est donc de ces indulgences exactement comme de celles de la Portioncule (2 août) ou du Rosaire (1^{er} dimanche d'octobre).

Cette indulgence peut être gagnée depuis les secondes vêpres de la Toussaint jusqu'au coucher du soleil du lendemain, jour des Morts.

En second lieu, cette indulgence, par suite d'une extension spéciale, peut être gagnée dans n'importe quelle église ou oratoire public par toutes les personnes qui portent habituellement la médaille du centenaire (médaille jubilaire) de saint Benoît, et qui ne peuvent se rendre dans une église bénédictine.

La distance considérée comme suffisante pour empêcher cette visite est fixée à un kilomètre.

Les associés de l'Œuvre bénédictine voient quels riches trésors leur sont offerts pour la délivrance des âmes du purgatoire. Qu'ils s'empressent d'y puiser. Ils répondront ainsi aux désirs du Souverain Pontife. Comme l'indique le décret, cette indulgence est attachée à la fête de la Commémoration des Morts « parce que en ce jour les fidèles ont coutume de fréquenter en plus grand nombre les églises et d'y recevoir les sacrements pour soulager les âmes soumises aux flammes expiatoires. »

Seules les Médailles frappées par l'abbaye du Mont-Cassin jouissent du privilège mentionné ci-dessus ; les médailles ordinaires ne l'ont pas.

Le dépôt en est pour la France : Au bureau des Médailles, à *Saint-Benoît sur Loire* (Loiret), et à Saint-Benoît d'En Calcat, par *Dourgne* (Tarn)

(*L'Ange du Purgatoire*, Dourgne (Tarn), France).

N.B. Nous avons déjà annoncé, en temps opportun, cette grande indulgence du jour des Morts. Malheureusement, aucun libraire du pays ne paraît s'être inquiété d'importer à temps ces Médailles bénédicines, et personne n'a pu profiter, en ce pays, de la faveur si précieuse accordée par S. S. Pie X. Nous espérons que nos libraires importateurs vont maintenant donner les ordres voulus à leurs correspondants d'Europe, de façon à ce que ces médailles se répandent le plus possible, dans le pays avant le 2 novembre 1908. R.É.D.

Un homme à la mer

— o —

(Plus d'aumôniers sur les flottes de France !)

« Un homme à la mer ! » Ce cri lugubre retentissait, il y a deux jours, à bord du cuirassé le *Carnot*, de la première division de l'escadre de la Méditerranée, au large du cap Saint-Vincent. Immédiatement, tous les secours possibles étaient apportés au pauvre naufragé : la bouée de sauvetage jetée à la mer, la baleinière amenée et se dirigeant à force d'avirons vers la victime ; toute l'escadre stoppée, et l'équipage, attendant anxieux l'issue de la lutte contre la grande « mangeuse d'hommes ! » Hélas ! tant de bonne volonté était déployée en vain ! Et après une heure de recherches infructueuses sur la surface de cette « ensevelisseuse des corps », le patron de la baleinière, hélé du haut du vaisseau-amiral, faisait entendre comme réponse à la demande : « Avez-vous l'homme ? » un « Non » désespéré . . .

Et puis, après un temps normal d'attente donné à un espoir désormais chimérique, l'escadre reprenait sa marche.

Et c'était tout ! . . .

Adieu, pauvre petit matelot tombé dans le gouffre . . . Tes parents sauront peut-être un jour que tu as disparu par tant de degrés de latitude et tant de degrés de longitude . . . Et ce sera leur ultime consolation !

Dans ma longue carrière maritime, comme aumônier, j'en ai vu, hélas ! plus d'un de nos jeunes enfants disparaître ainsi dans les flots. Et ce cri lamentable, qui fait tout à coup sur-

sauter un équipage entier, revient en ce moment frapper mes oreilles.

Dans la mer des Indes, en 1881, c'était un mousse des côtes du Finistère, qui, endormi dans les bastingages, tombait à la mer à dix heures du soir. Après une heure et plus de recherches, la baleinière avait la chance de le rejoindre, nageant dans la nuit, et depuis trois quarts d'heure, vers la bouée lumineuse. Mais il n'en est pas toujours ainsi.

Dans la mer des Antilles, c'était en décembre 1896, à bord de l'*Iphigénie*, le navire-école d'application, commandé par le capitaine de vaisseau Caillard, aujourd'hui vice-amiral. On venait de rappeler au branle-bas. L'aumônier montait sur la passerelle et se mettait aux côtés de l'officier de quart pour dire la prière du soir. Tout à coup retentit ce cri :

« Un homme à la mer ! »

Et les hommes de l'équipage et les élèves de se précipiter à tribord, du côté où l'on a signalé le naufragé, déjà à la dérive le long du bord. La bouée tombait à quelques mètres de lui. La baleinière, amenée en un clin d'œil, volait sur la surface de la mer, unie comme une glace.

Hélas ! après une heure et plus de recherches vaines, l'*Iphigénie* signalait à l'embarcation de revenir. Elle amarrait à son arrière la bouée et elle se dirigeait pendant vingt mortelles minutes d'attente vers le bord. Quel silence pendant ces vingt minutes ! Et quand l'embarcation fut à portée de la voix, le second maître de manœuvres demanda au commandant : « Faut-il hélér la baleinière ? » Un instant, le commandant resta silencieux — tous retenaient leur respiration — puis, doucement et comme se parlant à lui-même : « Hélez ! Avez-vous l'homme ? » Et un « Non » lugubre courant sur les flots noirs, de l'embarcation aux flancs du navire, monta à bord, triste, lugubre, douloureux. Et il fallait voir tous ces jeunes gens, atterrés dans leur espoir tout d'un coup anéanti, détourner du large et concentrer leurs regards mornes et pleins de larmes sur le plancher du pont ! . . .

Quelques instants plus tard, le branle-bas était commandé ; je récitais la prière du soir pour le disparu : *Notre Père, qui êtes aux cieux* et *Je vous salue, Marie !* devant cet équipage et devant ces quatre-vingts jeunes élèves, dont la pensée, à ce

moment, ne faisait qu'une avec celle de leurs officiers et de leur aumônier.

J'avais, dès le premier instant, jugé difficile le sauvetage, et le corps flottant, mais ne nageant plus, avait reçu l'absolution de l'aumônier. Alors, il y avait un aumônier à bord de nos vaisseaux de guerre.

Et le lendemain, après une nuit passée sur le lieu du sinistre, la messe était célébrée dans un silence religieux, où toutes ces âmes, unies dans la douleur, priaient pour le naufragé.

C'était un réconfort pour les spectateurs de ce drame douloureux.

Plus tard, c'était — je l'ai vu — une précieuse consolation pour une famille atterrée par l'implacable nouvelle !

La présence de l'aumônier, l'absolution donnée *in extremis*, la prière du soir, la messe célébrée le lendemain, le navire stoppé une nuit entière, le pavillon en berne, et une dernière bénédiction du prêtre, répandue sur ce vaste linceul où dormait le jeune marin français !

Celui du *Carnot* n'aura eu ni une absolution, ni une prière, ni une messe — pas même une pensée pieuse exprimée officiellement en face de ces équipages de braves enfants de la France qui, après tout, ont une âme ! Ainsi l'a décidé M. le Ministre, en débarquant, le 10 mars, les aumôniers de la marine.

Nos jeunes gens peuvent disparaître dans les flots ou rendre le dernier soupir sur un lit d'hôpital, la franc-maçonnerie monte la garde partout autour d'eux et prohibe l'approche, la présence du prêtre, le murmure d'une prière catholique, réconfortante, le geste du pardon montrant au petit agonisant le ciel entr'ouvert, suprême espérance pour son âme, suprême consolation pour ses camarades, pour les siens, suprême justice aussi qui, après tout, lui était due à cet enfant du pays de France, et qui lui a été volée !

Z